



[www.findunucleaire.be](http://www.findunucleaire.be)

Facebook : *FND – R.A.N.*

Contact interpellation (FND et R.A.N.) : [icc@findunucleaire.be](mailto:icc@findunucleaire.be)

22 mars 2018

---

### Interpellation du Collège communal d'Esneux

#### Objet :

- Sécurité des habitants de la commune en cas d'accident nucléaire grave ou majeur ;
- Application à la commune du *Plan d'urgence nucléaire et radiologique pour le territoire belge* (arrêté royal du 17 octobre 2003, abrogé par celui du 6 mars 2018).

#### Préambule

Cette interpellation porte sur le *Plan d'urgence nucléaire et radiologique pour le territoire belge* (arrêté royal du 6 mars 2018, remplaçant celui du 17 octobre 2003) et sur les mesures mises en place par la commune d'Esneux en cas d'accident nucléaire grave survenant à la centrale de Tihange (ou de Doel).

Le Plan d'urgence récemment actualisé prévoit en effet une étroite collaboration entre différents niveaux de pouvoir (le niveau fédéral, les gouverneurs des provinces, les bourgmestres), au risque d'entraîner des incohérences dans les réactions ou des difficultés dans la transmission des informations. Quoi qu'il en soit, le rôle dévolu aux bourgmestres dans le Plan d'urgence coordonné justifie la présente interpellation.

Notre inquiétude de citoyens se fonde sur une étude très sérieuse des risques radiologiques présents sur notre territoire esneutois, réalisée par les spécialistes actifs au sein de l'asbl « Fin du Nucléaire » en collaboration avec Greenpeace (Belgium). Nous constatons que, même dans sa version revue et corrigée, le Plan d'urgence fédéral continue de ne prendre en compte qu'un accident nucléaire de gravité moyenne, où une faible quantité de matières radioactives serait rejetée dans l'atmosphère. Pourtant, vu l'état de délabrement de certains réacteurs (les fameuses fissures de Tihange 2 et Doel 3), vu la dangereuse vétusté de Tihange 1, Doel 1 et 2, et pour d'autres raisons que nous ne pouvons pas détailler ici, il nous paraît indispensable d'envisager aussi la catastrophe qui serait engendrée par un accident beaucoup plus grave, avec fusion du réacteur et perte d'étanchéité de l'enceinte extérieure. Bref, le type d'accident qui s'est produit à Tchernobyl et à Fukushima. Rappelons que, dans les deux cas, des villages situés à plus de 50 km ont dû être évacués, les mesures de confinement provisoire s'avérant alors complètement inadéquates.

A vol d'oiseau, notre commune se situe à 20 km à l'est de Tihange. La vitesse moyenne des vents est de 4 mètres par seconde, soit environ 15km/h. Cela veut dire que, si un accident majeur survient à Tihange par vent d'ouest, le nuage radioactif sera chez nous en moins d'une heure et demie. D'où nos questions, que voici.

#### 1) Les cas de figure

En cas d'accident nucléaire majeur, il y a trois cas de figure possibles : 1) Un confinement de la population ; 2) Une évacuation immédiate ; ou 3) Une évacuation après une période de confinement.

- 1.1 Alors, selon quels critères décide-t-on du cas de figure à appliquer ?
- 1.2 Comment se coordonnent les différents niveaux de pouvoirs ?
- 1.3 Quel sont les moyens de communication de la commune vis-à-vis de la population ?
- 1.4 Quels sont ces moyens de communication si l'accident survient pendant la nuit ?

- 1.5 Un protocole de mise en alerte a-t-il été convenu entre Esneux et la direction de Tihange, comme cela s'est fait à Maastricht, par exemple ?

## 2) **En cas de confinement**

- 2.1 Si l'accident survient pendant la journée, les enfants devront être confinés à l'école dans un premier temps. Comment empêcher les parents d'aller rechercher leurs enfants ?
- 2.2 Des exercices d'alerte et de confinement ont-ils été réalisés avec toutes les parties, y compris les responsables d'établissements et les citoyens ?
- 2.3 Sinon, quand cela sera-t-il organisé ?
- 2.4 La population a-t-elle été informée de la manière de se préparer à un confinement (choix de la pièce de confinement ; moyens de communication requis ; le nécessaire de base à prévoir, comme une réserve d'eau et de nourriture ; etc) ?

## 3) **La « pilule d'iode »**

Pour limiter les effets de la contamination par l'iode radioactif, il faut administrer à tous une dose d'iode stable six heures avant l'arrivée du nuage radioactif. Il est donc recommandé de prendre l'iode déjà avant l'accident ! Cependant, même hors délai, il n'est pas inutile d'ingérer cette pilule d'iode, surtout pour les enfants et les femmes enceintes. Ainsi, les enfants confinés à l'école devront prendre l'iode sur place, sans attendre.

- 3.1 Où sont stockées les pilules dans les établissements scolaires de la commune, dans les lieux publics, les salles de sports, les crèches, les administrations, les entreprises, ... ?
- 3.2 Au moment du rejet, il ne sera plus temps de se rendre à la pharmacie. La commune a-t-elle vérifié, comme le Plan d'urgence le prévoit, que tout habitant dispose du nombre de pilules adéquat chez lui ?

## 4) **En cas d'évacuation**

Lors du terrible accident de la rue Léopold à Liège le 27 janvier 2010, l'évacuation a pris plusieurs heures, les pompiers devant aller frapper à la porte de chaque appartement pour expliquer aux gens qu'ils devaient évacuer sur le champ. Dans ce cas, ça ne concernait qu'une seule rue. Comment faire pour une commune aussi vaste que la nôtre ?

- 4.1 Comment l'alerte sera-t-elle donnée ?
- 4.2 Comment l'alerte est-elle donnée si l'accident survient la nuit ?
- 4.3 Comment se coordonne l'évacuation ? Qui l'organise ?
- 4.4 Qui est prioritaire ?
- 4.5 Qui détermine le lieu de destination (en Belgique ou à l'étranger), sachant que cela dépend des conditions météorologiques et de l'intensité et de la durée du rejet radioactif ?
- 4.6 Y-a-t-il des accords interrégionaux ou internationaux pour gérer cette situation ?
- 4.7 La commune a-t-elle fait une estimation du nombre de personnes qui ne disposent pas d'un véhicule privé et pour lesquelles des autocars devront être prévus ?
- 4.8 De combien d'autocars la commune aura-t-elle besoin pour réaliser cette évacuation ?
- 4.9 Où se trouve cette flotte d'autocars ?
- 4.10 Comment se fera la prise en charge des personnes peu mobiles ou invalides ? Comment les hôpitaux et les maisons de retraite vont-ils être évacués ?

## 5) **Maintenir les services indispensables**

Les Japonais sont connus pour leur respect des règlements. Pourtant, à Fukushima, de nombreux cas de « désertion » ont été enregistrés dans le chef du personnel soignant et des médecins hospitaliers.

- 5.1 Comment allez-vous garantir le maintien sur place des forces de l'ordre, des pompiers et des services de santé pour assurer un service adéquat jusqu'au moment où tout le monde aura été évacué ?
- 5.2 Légalement, personne ne peut être obligé à rester sur place dans un tel contexte : avez-vous fait l'inventaire des agents volontaires, prêts à sacrifier leur vie en restant sur place ?

5.3 Les services d'ordre et les pompiers de la commune sont-ils équipés de compteurs Geiger et autres appareils de mesure des radiations ? Le personnel est-il formé à son utilisation ?

## 6) L'intervention de nos pompiers sur le site de l'accident

Il a fallu 800.000 liquidateurs pour contenir les rejets du réacteur de Tchernobyl. En Wallonie, nous n'avons pas 800.000 pompiers à notre disposition. Il faudra donc faire appel à des volontaires.

- 6.1 Avez-vous constitué une réserve stratégique de volontaires prêts à intervenir sur le site de l'accident nucléaire ?
- 6.2 Quels exercices d'intervention sur le site d'une catastrophe nucléaire nos pompiers et ces volontaires ont-ils effectués ces dernières années ?
- 6.3 Si ces exercices n'ont pas eu lieu, quand seront-ils organisés ?
- 6.4 L'équipement adéquat (combinaisons de protection, dosimètres, portiques de mesure, appareils de décontamination) est-il disponible ?
- 6.5 Où est stocké cet équipement et comment les volontaires y auront-ils accès ?
- 6.6 Que vont devenir ces pompiers et volontaires quand ils auront subi l'exposition maximale ? Où seront-ils évacués, sachant qu'ils ne pourront jamais revenir ?
- 6.7 Sur le terrain, qui va remplacer ces pompiers et ces volontaires après leur évacuation ? Combien d'équipes de remplacement sont disponibles ?
- 6.8 Y-a-t-il des accords internationaux afin que des équipes étrangères viennent nous aider ?
- 6.9 Si oui, nos pompiers sont-ils susceptibles d'aller aider nos amis allemands, néerlandais ou français en cas d'accident nucléaire dans leurs pays respectifs ?

## 7) Le collège communal

- 7.1 Enfin, Madame la Bourgmestre, en cas d'ordre d'évacuation, vous engagez-vous, avec les autres membres du collège, à rester sur place pour veiller au bon déroulement des opérations ?

## Conclusion

On voit bien que le seul fait de parler d'une catastrophe nucléaire en Belgique génère un malaise, parce que la densité de population dans notre pays rendrait un accident majeur bien plus grave encore que ceux qui sont intervenus à Tchernobyl et à Fukushima. En réalité, les conséquences d'un tel accident seraient ingérables. C'est pourquoi le Plan fédéral d'urgence nucléaire ne l'envisage même pas.

Alors de deux choses l'une. Soit, il ne nous reste plus qu'à prier, en cas d'accident à Tihange, pour que le vent souffle de l'autre côté, vers les autres. Et tant pis pour nos amis de Hannut !

Mais nous pouvons aussi tout faire pour que cela n'arrive jamais, œuvrer par tous les moyens pour la fermeture immédiate des réacteurs fissurés et vétustes. Sortir du nucléaire dès que possible, sans attendre 2025, et déclarer notre commune « hors nucléaire », comme cela s'est fait récemment à Liège.

Je vous remercie pour votre attention.

Marc Delrez, pour l'asbl « Fin du Nucléaire »